

Le magistrat, spécialiste des fraudes, révèle l'existence d'au moins 5 millions d'allocataires fantômes. 50 milliards d'euros s'envoleraient chaque année. Réquisitoire cinglant d'un pourfendeur de la tricherie.

CHARLES PRATS

“La Sécu, c'est open bar”

Preuves à l'appui*, le juge Prats, vice-président au tribunal de Paris, dresse un effrayant catalogue des fraudes qui sabotent notre système de protection sociale. Allocataires fantômes, centaines par milliers, faux documents administratifs, décès non déclarés, pères de familles très nombreuses, fausses grossesses, obtentions indues de droits, fraudes des professionnels de santé libéraux, fraudes fiscales... Les arnaques sont multiples et coûtent très cher aux contribuables.

VSD. Le 3 mars 2020, devant la commission d'enquête parlementaire sur la fraude aux prestations sociales, vous avez révélé l'existence de 5 millions d'assurés sociaux fantômes. Comment est-ce possible ?

Charles Prats. Oui, et le directeur de la Sécurité sociale a affirmé sous serment à l'Assemblée nationale que 73,7 millions de personnes bénéficient de prestations sociales en France. Ses collaborateurs ont formellement reconnu qu'il y avait bien au moins 2,4 millions de personnes qui « *n'étaient pas censées exister* ». Or, le problème est qu'il y a 67 millions d'habitants en France selon l'Insee. Si l'on retire 1,8 million de personnes non résidentes bénéficiaires – essentiellement des personnes qui passent leur retraite à l'étranger –, on obtient 4,9 millions d'individus fantômes qui touchent des prestations de la Sécurité sociale française !

Un chiffre qui pourrait être plus élevé...

En effet. Selon les magistrats de la Cour des comptes, qui ont rendu leurs conclusions sur la fraude sociale le 8 septembre dernier, il y aurait



67 millions d'habitants en France et plus de 75 millions d'assurés sociaux...

75,3 millions d'assurés sociaux, ayant consommé ou non des soins en 2018. Un écart qui concerne des assurés nés à l'étranger comme en France. Avec parmi eux, des assurés qui ne résident plus en France de manière stable et n'ont pas vu leurs droits clôturés. La Cour des comptes s'est – enfin – inquiétée, à juste titre, de ce « surplus » de 8,2 millions d'assurés sociaux par rapport au nombre de gens existant sur le territoire français. Cette fraude pourrait donc être pire que ce que j'ai annoncé.

À cela s'ajoute le problème des retraités.

Oui, la Cour des Comptes a lâché une bombe dans ce même rapport, mais bizarrement peu de journalistes l'ont relevée. On paierait des retraites à 7,7 millions de personnes nées à l'étranger, alors qu'il y a au total 14,5 millions de retraités en France et que, d'après le recensement de

l'Insee, nous avons, en 2020, 8,4 millions de personnes nées à l'étranger résidant dans l'Hexagone. On aurait donc 80 % des personnes nées à l'étranger résidant en France qui seraient retraitées ! C'est complètement délirant ! Si 80 % des gens nés à l'étranger sont des retraités, ils pèsent gravement sur le coût des pensions il faut donc inverser les flux migratoires ! Chut, il ne faut pas dire cela, sauf à être soupçonné de faire le jeu de l'extrême droite. Mais les faits sont têtus, les chiffres sont là et ils traduisent surtout et manifestement une fraude massive à l'aide de fausses identités.

Et les cartes Vitale ?

Quant aux cartes Vitale actives en surnombre, le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale les estime, en septembre 2020, à plus de 1,8 million, dont un peu plus de 75 000 centaines (pour seulement 21 000 au recensement Insee). ●●●

PHOTOS: RING - PHILIPPE HUGUEN/AFP



La fraude aux
allocs est promue
par l'État islamique.

●●● On vit très vieux en France quand on bénéficie d'allocations ! Et les trois recordmen du « cartel » ont 128 ans ! Jeanne Calment est battue... Autant de chiffres qui démontrent l'ampleur du problème. **Vous dites que « la fraude est le carburant du djihadisme ». Pouvez-vous développer ?**

Le détournement des aides sociales par les terroristes islamistes est connu depuis plusieurs années.

J'ai reçu des menaces de mort à caractère islamiste, le plus souvent anonymes évidemment, dont une signée du « frankistanais » déclarant : « *Parfois une bonne rafale façon Bataclan est justifiable.* » Ces propos confinent à l'apologie du terrorisme. Aussi, j'ai déposé plainte auprès du procureur de la République. L'enquête est en cours.

Qui est celui que vous surnommez « Abou Allocs » ?

européens. Il faut comprendre que la fraude documentaire est la mère de toutes les fraudes. Un tiers des personnes nées à l'étranger et immatriculées à la Sécu pourraient l'avoir été sur la base de documents à l'authenticité douteuse, selon le service de la Police de l'air et des frontières, spécialisé en faux papiers.

Que font les gouvernements pour lutter contre cette fraude ?

Relativement peu de choses. Il y a beaucoup d'inertie, l'administration s'emploie à minimiser en permanence l'importance des malversations commises. Il y a des centaines de milliers de cartes Vitale en trop ? On rabote le chiffre. On ne parle plus de « faux » documents mais « d'anomalies ». Les décideurs qui devraient agir sont tétanisés, car ils craignent d'être accusés de faire la « chasse aux pauvres et aux étrangers ».

Il suffirait de croiser les données, non ?

Le décloisonnement des données, qui permettrait de croiser des fichiers pour lutter efficacement contre la fraude, rencontre des oppositions

“Les décideurs craignent d'être accusés de faire la chasse aux étrangers”

La sénatrice UDI Nathalie Goulet a mis en lumière ce scandale dès 2014. De même que les escroqueries aux crédits (automobiles, crédits à la consommation, etc.). C'est un acte de djihad promu par l'État islamique que de voler l'argent aux « mécréants ».

Qui vous a menacé sur les réseaux sociaux, après vos révélations liant fraude et djihadisme ?

Zakaria Asbai, de son vrai nom, est l'un des fondateurs belges de Daech en Syrie. En France, Il avait pu obtenir un numéro de Sécu avec des faux papiers belges. Beaucoup d'immigrés illégaux réussissent à travailler en France en produisant des faux papiers provenant soi-disant de pays européens. Ils bénéficient de facilité pour s'inscrire dans notre système social car on ne demande pas de titre de séjour aux ressortissants

très vives au sein de la haute administration, de la Cnil, voire du Conseil constitutionnel. Cela renvoie aussi à la question de la validité des identités. Les personnes existent-elles réellement ou pas ? Ces gens sont-ils sur le territoire national et doivent-ils avoir des droits ouverts ou pas ? La France a le record du monde des dépenses sociales, avec près de 800 milliards chaque année. Celles-ci s'élèvent à 31,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2018, alors que la moyenne OCDE est de 20 %. Quand vous avez un système « open bar », il ne faut pas s'étonner d'être le plus fraudé au monde.

Concrètement, ça coûte combien à la collectivité ?

Cinq millions de fantômes coûtent potentiellement au moins 50 milliards. Et si le déficit de la Sécu était de 1,9 milliard d'euros en 2019, il va cette année, sous l'effet de la crise sanitaire, plonger à 44,4 milliards.

Que préconisez-vous ?

La lutte contre les fraudes se concentre sur la recherche a posteriori des irrégularités, alors que celles-ci pourraient souvent être empêchées a priori, dès la gestion courante des prestations. On doit passer à la certification biométrique du numéro de Sécurité sociale. C'est une opération simple. Il suffirait à chaque assuré social de se présenter à la mairie ou à un guichet d'organisme de protection sociale en faisant enregistrer ses empreintes digitales comme c'est le cas pour un passeport ou une carte d'identité et en justifiant de son identité avec des documents originaux et non des copies (Lionel Jospin, Premier ministre, avait décidé au nom de la simplicité administrative d'autoriser la fourniture de photocopies pour les documents administratifs). Malheureusement la proposition d'instituer une



Les députés LREM ne veulent pas de carte Vitale biométrique.

carte Vitale biométrique expérimentale, qui avait été adoptée par le Sénat en première lecture – ce qui constituait un bon début –, a été rejetée par l'Assemblée nationale le 3 décembre par les députés LREM. Mauvais augure pour le nécessaire renforcement de la lutte contre la fraude... RECUEILLI PAR BRIGITTE POSTEL

(*) « Cartel des fraudes : les révélations d'un magistrat français ». Ring, coll. Investigation, 320 p., 18 €.



Charles Prats en chiffres

- 1970.** Naissance en Haute-Savoie.
- 1995-2003.** Inspecteur des douanes, notamment à la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).
- 2005.** Diplômé de l'ENM, École nationale de la magistrature.
- 2007.** Dix-huit ans après les faits, il permet de confondre Ulrich Muenstermann, un assassin et violeur en série allemand.
- 2008-2012.** Membre de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude.
- 2010-2019.** Membre du conseil scientifique du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
- 2012.** Chevalier de l'ordre national du Mérite.
- 2017.** Vice-président du tribunal de Paris, juge des libertés et de la détention.

PHOTOS: MOHAMMED ABED/AFP - LIONEL BONAVENTURE/AFP